



NOTE DE SERVICE

Objet : ouverture du concours de recrutement des élèves-officiers d'active de la Gendarmerie nationale au titre de l'année 2025.

Annexes : I - conditions à remplir ;

II- composition des dossiers de candidature ;

III- échéancier de l'organisation du concours ;

IV- nature et composition des épreuves ;

V- liste des épreuves et leurs coefficients.

En attendant la parution de l'arrêté ministériel, le recrutement des élèves-officiers devant constituer la dix-neuvième (19^{ème}) promotion du cours de formation de l'école des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) s'effectuera par voie de concours professionnel, direct et sur titre au cours des mois de juin et juillet 2025, suivant le programme en annexe III.

Les épreuves physiques se tiendront au stade Iba Mar DIOP de Dakar, les épreuves écrites au lycée Seydou Nourou TALL de Dakar et l'entretien avec le jury au quartier Général Mame Bounama FALL de Ouakam.

La présente note a pour but de lancer l'ouverture du concours et de fixer les conditions de recevabilité des candidatures.

1-OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours a pour but le recrutement des élèves-officiers au titre de la dix-neuvième (19^{ème}) promotion de l'école des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN), session 2025.

Le nombre de places mises en concours sera déterminé ultérieurement.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 16 mai 2025.

Les candidats du concours direct sont autorisés à déposer sous réserve du diplôme universitaire requis.

La composition des dossiers de candidature est fixée en annexe II.

2-NATURE DES EPREUVES

Le concours comporte des épreuves écrites pour les candidats professionnels et directs.

Pour le recrutement direct, chaque candidat précisera obligatoirement son choix parmi les options suivantes : lettres, sciences (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre), sciences économiques et de gestion, sciences juridiques ainsi qu'un choix d'une langue vivante. Le concours comprend également des épreuves communes à tous les candidats : épreuves pratiques d'aptitude physique et d'entretien avec le jury.

214 | 3 | EOGN
26 | 03 | 2025

3-Instructions de coordination

3-1. Organisation

Le colonel, Commandant l'école des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) est responsable de l'organisation matérielle du concours en rapport avec l'Adjoint Ressources Humaines du Haut-commandant de la Gendarmerie nationale.

A ce titre, il veillera rigoureusement en coordination avec la Division admission mobilisation (DAM) à la validité des dossiers de candidature.

Le Centre administratif de de la Gendarmerie nationale (CAGN) et le Service de Santé de la Gendarmerie nationale (SSGN) fourniront leur soutien chacun dans son domaine.

Une commission se réunira sur convocation du Commandant de l'EOGN pour examiner les dossiers et proposer la liste définitive des candidatures retenues.

3-2 Collecte des dossiers

Pour les candidats au concours professionnel, les dossiers devront parvenir, par voie hiérarchique, au bureau recrutement de la Division admission mobilisation (DAM) sise au quartier Samba Diéry DIALLO, téléphone 33 889 33 07, au plus tard le vendredi 16 mai 2025 à 12 heures.

Pour les candidats au concours direct et ceux du recrutement sur titre, l'inscription se fera en ligne sur la plateforme mise en place à cet effet sur le site de la Gendarmerie (www.gendarmerie.sn). A cet effet, le Centre des systèmes d'informations (CSIG) fournira le soutien technique nécessaire pour l'accès à la plateforme.

Le dossier physique complet de candidature sera exigé aux candidats ultérieurement.

Le versement de la somme de cinq mille (5.000f) CFA sur le compte n°01201036156665101/95 du CAGN ouvert sur les livres de la CBAO est obligatoire avant toute inscription.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 16 mai 2025.

3-3 Réunions préparatoires

La réunion de la commission de validation des candidatures se tiendra le jeudi 22 mai 2025.

DESTINATAIRES :

- HCS
- CDTS GT-GM
- ADJTS OPS-RH-ADMLOG-CAP-
- IIGN-SSGN-EOGN
- CSM-CAGN-CSIG
- ARCHIVES

Le général de division Martin FAYE,
Haut-commandant de la Gendarmerie nationale
et Directeur de la Justice militaire.



Le concours est ouvert aux jeunes Sénégalais des deux sexes par voie de :

1. Concours professionnel

Le concours professionnel est ouvert aux sous-officiers de la Gendarmerie nationale, titulaires du baccalauréat ou de tout diplôme admis en équivalence, du Certificat Interarmes (CIA) ainsi que du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), remplissant les conditions particulières suivantes :

- être âgé de vingt-six (26) ans accomplis au moins et de trente-quatre (34) ans au plus, au 1^{er} janvier 2025 ;
- avoir accompli, au 1^{er} janvier 2025, deux années de service au moins comme sous-officier ;
- être bien noté et être autorisé à concourir par le Ministre des Forces armées sur proposition du Haut-commandant de la Gendarmerie nationale ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

2. Concours direct

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme admis en équivalence reconnu par le CAMES ;
- être âgé de vingt (20) ans au moins et de vingt-quatre (24) ans au plus, au 1^{er} janvier de l'année 2025 et de vingt-cinq (25) ans au plus pour les candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Forces armées ;
- être célibataire sans enfant ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

3. Concours sur titre

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ou d'un diplôme de 3^{ème} cycle dans une matière scientifique ou technique ;
- être âgé de trente (30) ans au plus au 1^{er} janvier 2025 ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Forces armées ;
- être célibataire sans enfant ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

1. concours professionnel

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre ;
- Un (01) état de renseignement (modèle à fournir par la Division Instruction Formation) revêtu des avis des supérieurs hiérarchiques ;
- Un (01) relevé des notes obtenues et des punitions encourues en tant que sous-officiers ;
- Une (01) copie certifiée conforme du baccalauréat et celle des diplômes universitaires éventuellement obtenus ;
- Une (01) copie certifiée conforme du certificat interarmes (CIA) ;
- Une (01) copie certifiée conforme du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois (3) mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille (5.000 FCFA) sur le compte n°01201036156665101/95 du Centre administratif de la Gendarmerie nationale ouvert sur les livres de la CBAO.

2. concours direct

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre adressée au Ministre des Forces armées, précisant l'option (lettre ou science) et la langue vivante choisie ;
- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une (01) copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Deux (02) extraits de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Une (01) Copie certifiée conforme du Baccalauréat, de la Licence ou de la maîtrise et de tout autre diplôme universitaire
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une (01) enveloppe timbrée petit format portant l'adresse exacte du candidat et son numéro de téléphone ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille francs (5.000 F)CFA francs non remboursable sur le compte n° 01201036156665101/95 du Centre administratif de la Gendarmerie Nationale ouvert sur les livres de la CBAO.

3. concours sur titre

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre adressée au Ministre des Forces armées, précisant la filière (scientifique ou technique) ;
- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de nationalité sénégalaise ;

- Une (01) copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Deux (02) extraits de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Une (01) copie certifiée conforme du Baccalauréat et du diplôme d'ingénieur ou du diplôme de 3^{ème} cycle ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une (01) enveloppe timbrée petit format portant l'adresse du candidat et son numéro de téléphone ;
- Un (01) curriculum vitae sincère daté et signé ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille francs (5.000 F)CFA francs non remboursable sur le compte n°01201036156665101/95 du Centre administratif de la Gendarmerie Nationale ouvert sur les livres de la CBAO.

Les dossiers de candidature seront examinés en vue de leur validation par une commission désignée par le Haut-commandant de la Gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire qui dresse la liste des candidats admis à concourir.

Tout dossier incomplet sera classé sans suite.